

CENTRO DE ESTUDOS HISTÓRICOS ULTRAMARINOS
PORTUGAL

Une lettre inédite du Roi Jean II
au Pape Innocent VIII sur
l'Affaire de *Graciosa*

Par D. CHARLES MARTIAL DE WITTE, O. S. B.



(Separata de STVDIA — Revista semestral — N.º 1 — Janeiro 1958)

AGÊNCIA GERAL DO ULTRAMAR
LISBOA

BIG
964.97
WIT
let



BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

LAG PALMARELLA, CANTARIA

N.º Documento 139.132

N.º Copia 139.138



Une lettre inédite du Roi Jean II au Pape Innocent VIII sur l'Affaire de Graciosa

Par D. CHARLES MARTIAL DE WITTE, O. S. B.

En février 1957, nous avons eu l'occasion d'examiner à l'*Archivio di Stato* de Venise les papiers provenant de Lodovico Podocataro, secrétaire du cardinal vice-chancelier Rodrigo Borja, puis premier secrétaire du même devenu pape sous le nom d'Alexandre VI, mort comme cardinal à Rome en 1504 (1). Au siècle dernier, ces papiers ont été classés par ordre chronologique, en général de façon fort exacte, et divisés en deux séries: la première comprenant les lettres émanant des Souverains Pontifes et quelques unes du Collège des cardinaux; la seconde comprenant les lettres adressées aux papes par des princes et des prélats, plus quelques documents divers. En tout,

(1) On peut se faire une idée de l'activité de Podocataro comme secrétaire du vice chancelier Rodrigo Borja en lisant un passage de son oraison funèbre par T. Inghirami (*Anecdota litteraria ex mss. codicibus eruta*, t. I, Rome, 1773, p. 313): *Magnas habebat clientelas Rodericus... nihil erat Ludovico occultum, consultationibus omnibus adhibebatur... hic Pontifices adibat, hic Patres [cardinales] invisibat, cum hoc legati communicabant, cum hoc nuncii conferebant, nihil ardui per omne illud tempus gerebatur cui aut non praecesset Ludovicus aut, saltem, non interesset.* La charge de premier secrétaire du pape prélude à celle des secrétaire d'Etat de l'époque moderne. C'est dire l'importance des papiers Podocataro.



1650 et quelques numéros qui embrassent tous les pontificats de la seconde moitié du XV^e siècle, de Paul II à Alexandre VI⁽²⁾. La Bibliothèque Nationale de Saint Marc (*Biblioteca Marciana*) à Venise, conserve de son côté 706 documents de même provenance, plus ou moins heureusement reliés en cinq volumes⁽³⁾. Si ce dernier ensemble ne contient pas grand-chose pour l'histoire du Portugal, la collection Podocataro de l'*Archivio di Stato* de Venise offre, au contraire, un apport non négligeable à notre connaissance du Portugal sous les règnes d'Alphonse V et de Jean II⁽⁴⁾.

La perle de cette collection est, sans doute, une lettre originale du roi Jean II au pape Innocent VIII, du 21 septembre 1489, où le roi raconte au Souverain Pontife sa tentative d'édifier un château fort, — Graciosa —, sur le fleuve Loukkos au Maroc et la fin relativement heureuse de cette affaire mal emmanchée. Comme source portugaise⁽⁵⁾, nous ne possédions

(2) Voici un aperçu sommaire de la collection Podocataro:

1ère série (boîtes 1 à 3). N.° 1 à 815b: lettres des papes. N.° 816 à 834: lettres du Sacré Collège.

2ème série. N.° 1 à 617: lettres des princes aux papes (classées par pays. Italie = boîte 4. Princes étrangers = boîtes 5 à 8).

N.° 618 à 798: lettres de particuliers aux papes. = boîte 9.

Documents divers (25 numeros).

Il existe un bon inventaire manuscrit (*Indice* 242).

(3) Ms. 3621 à 3625. Cfr. L. — G. PÉLISSIER, *Catalogue des documents de la Collection Podocataro à la Biblioteca Marciana à Venise*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XVIII (1901), p. 473-493, 521-541, 576-598. Ce catalogue pour précieux qu'il soit, n'est pas exempt d'erreurs. C'est ainsi qu'une lettre de Louis XI à Sixte IV, du 26 septembre 1475, importante pour l'histoire du Portugal (ms. 3621, f° 228), est indiquée comme étant une lettre de Louis XII à Alexandre VI (*op. cit.*, p. 480). L'erreur est d'autant moins excusable que ce document avait déjà été publié par A. D' HERBOMEZ, *Une Lettre de Louis XI à Sixte IV relative aux affaires d'Espagne tirée de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI (1890), p. 660-667.

(4) Dans la première série nous avons relevé 16 numéros intéressant le Portugal (boîte 1, n° 52, 77, 165, 226; boîte 3, n° 592, 605, 610, 611, 627, 644 à 646, 656, 665, 673, 684). Dans la seconde, il y en a 17 (boîte 7, n° 462 à 478).

(5) On peut considérer comme source marocaine LÉON L'AFRICAIN, *Della descrizione dell'Africa et delle cose notabili che quivi sono*, dans

jusqu'ici sur cet épisode que la relation, assez étendue mais postérieure aux événements, de Rui de Pina dans sa chronique de Jean II (6). Il y a quarante ans, il est vrai, Anselmo Braamcamp Freire avait pu apporter d'intéressantes précisions à la chronique de Rui de Pina, grâce à la publication d'ordres de fournitures de biscuit aux flottes envoyées du Portugal, pour la construction d'abord, puis pour le dégagement de Graciosa assiégée par les Maures (7).

Rui de Pina s'est attaché surtout à décrire la succession des opérations militaires et à mettre en relief la valeur des chevaliers bloqués dans la forteresse, tandis que Braamcamp Freire, limité par la nature des documents qu'il publiait, n'a pu donner que des détails sur l'organisation et les équipages des *armadas* envoyées à Graciosa. En face de ces deux sources historiques, la lettre de Jean II que nous publions aujourd'hui se détache comme un récit concis et nerveux, où n'ont été retenus que les traits essentiels. Le caractère du document, — une relation officielle destinée à informer le chef de la chrétienté et la curie romaine —, empêchait le rédacteur de s'arrêter à des détails qui ne pouvaient guère intéresser les destinataires. Le génie de la langue latine, voire des réminis-

G. B. RAMUSIO, *Navigazioni et Viaggi*, t. I, 3^e éd., Venise, 1563, p. 47-47v, mais sommaire et assez tardive (l'oeuvre fut terminée à Rome en 1526). Vulgarisée en France par la traduction, elle est sans doute à l'origine de l'erreur de H. DE CASTRIES, *Graciosa, une ville portugaise oubliée au Maroc*, dans *Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1920*, Paris, 1920, p. 417-422, qui croit que la flotte portugaise fut enfermée derrière le barrage construit par les Maures sur le Loukkos. Egalement d'inspiration marocaine, mais encore plus tardive, est la relation de L. DEL MARMOL CARVAJAL, *Descripcion general de Affrica con todos los successos de guerra y cosas memorables*, t. II, Grenade, 1573, p. 113 et 113v.

(6) *Chronica d'elRey D. João II*, cap. 38, *Fundamento e fim da Graciosa*, dans J. CORRÊA DA SERRA, *Collecção de livros inéditos de história portugueza*, t. II, Lisbonne, 1792, p. 96-101. Nous n'avons pas pu consulter la vie de Jean II par Garcia de Resende, mais nous ne croyons pas qu'elle constitue une source originale pour notre sujet.

(7) A. BRAAMCAMP FREIRE, *Expedições e armadas nos anos de 1488 e 1489*, Lisbonne, 1915. Avec documents publiés en annexe.

cences du *de Bello gallico* de Jules César, l'ont ici heureusement servi. Indépendamment de sa valeur historique, la lettre royale se lit avec un certain plaisir.

Elle n'apporte guère, avouons le, de détails nouveaux sur l'épisode de Graciosa, encore que certaines données, comme le nombre des combattants portugais et celui, décuplés, de leurs adversaires, soient pour nous une confirmation précieuse des affirmations de Rui de Pina. Ce qui fait à nos yeux l'intérêt de cette lettre, c'est, précisément, le caractère synthétique de son exposé à la fois sobre et précis. Le but de la construction du château de Graciosa est, par exemple, clairement exprimé. Ce devait être une base destinée à attaquer El-Ksar-el-Kebîr (Alcazarquivir), première ville importante dont il fallait s'emparer pour poursuivre la conquête du Maroc et s'ouvrir la route de Fès. Chez Pina, au contraire, la même idée est diluée au point que l'on peut s'y méprendre et croire qu'il s'agit d'un simple thème, le thème de la croisade. C'est sans doute pourquoi Braamcamp Freire, cédant aux tendances de son époque, a assigné à la tentative de Jean II une fin commerciale⁽⁸⁾. Non moins intéressantes nous paraissent les précisions sur la négociation de la paix qui mit fin à l'encerclement des Portugais dans Graciosa. Jean II ne craint pas de parler au pape, sans artifices de langage, de la *bona et firma pax et amicitia* qui régnait entre son père Alphonse V et le sultan de Fès Mohammed ech-Cheikh depuis la conquête d'Arzila et de Tanger. Notons le réalisme, que nous sommes trop enclins à oublier aujourd'hui, avec lequel ces princes menaient, de part et d'autre, une guerre qui a passée pour la plus passionnée de toutes, la guerre de la croisade. Remarquons encore la tournure optimiste donnée par Jean II à son communiqué: c'est le sultan de Fès qui lui demande la paix; tout s'est passé selon les vœux du roi de Portugal (*cum omnia ad beneplacitum nostrum successe-*

(8) Ouvr. cité, p. 51. Au § V de notre travail *Les Bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV^e siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LII (1958), nous avons, au contraire, replacé l'épisode de Graciosa dans l'ensemble des efforts de Jean II pour poursuivre la croisade au Maroc.

rint)... ; pour un rien, on croirait que c'est lui qui sort vainqueur de cette tentative avortée de conquête. Réaction psychologique après les angoisses causées par l'encerclement de la garnison de Graciosa? Soulagement de pouvoir remettre à plus tard la grande expédition projetée en Afrique? Peut-être? Mais, plus probablement, diplomatie du roi qui a compris qu'il ne lui convenait pas de perdre la face à Rome, au centre de la chrétienté. N'oublions pas que trois ans auparavant, Jean II s'était fait concéder par Innocent VIII une bulle de croisade (°), avec des avantages pécuniaires considérables, pour la conquête du Maroc. Il importait que l'on eût à Rome bonne opinion de lui.

Pour le reste, publiant *in extenso* la lettre de Jean II à Innocent VIII, il nous a paru superflu de relever dans le détail les passages où ce document historique complète et confirme la chronique de Rui de Pina ou, au contraire, s'en écarte. Le lecteur que la chose intéresse pourra faire facilement par lui-même ce petit travail de comparaison.

Pour l'édition de notre document, nous nous sommes inspirés du principe énoncé par la Commission royale d'histoire de l'Académie de Belgique en tête de ses «Instructions pour la publication des textes historiques et des actes des princes belges»: «fournir aux travailleurs des textes qui, tout en étant établis suivant les principes d'une critique rigoureuse, restent cependant d'une lecture facile». Nous avons donc résous toutes les abréviations; nous avons suivi l'usage moderne pour la ponctuation et l'emploi des majuscules; nous avons distingué le *v* du *u* et, à l'occasion, changé le *j* en *i*. Pour le reste, nous avons respecté l'orthographe du texte, notamment les graphies *c* au lieu de *t* devant *i* et *e* au lieu de *ae*, caractéristiques de la fin du moyen âge. Seules les fautes manifestes du scribe ont été corrigées et indiquées en note. Etant donné la stabilité du latin, nous ne croyons pas, d'ailleurs, que notre texte donne beaucoup de difficultés à quiconque est tant soit peu familiarisé avec l'idiome de Cicéron. A l'intention du lecteur pressé ou que

(°) La bulle *Orthodoxe fidei*, du 18 février 1486. Voir notre travail cité à la note précédente.



rebuterait la langue qui fut le trait d'union de l'Europe jusqu'à une époque pas si éloignée de la nôtre, nous avons ajouté un essai de traduction française. Il ne remplace qu'imparfaitement, faut-il le dire, le texte original, particulièrement à cause du caractère douteux de l'un ou l'autre passage et des difficultés de vocabulaire.

Jean II, roi de Portugal, au pape Innocent VIII. Tavira, 21 septembre 1489. (Venise, Archivio di Stato. Coll. Podocataro, boîte 7, n.° 468. Original sur parchemin, 460 × 253 mm).

Sanctissimo in Christo patri atque beatissimo domino, domino Innocentio divina providencia Summo Pontifici, devotissimus eiusdem Sanctitatis filius Johannes, Dei gratia rex Portugallie et Algarbiorum citra et ultra mare in Africa et dominus Guinee, humillima pedum osculla beatorum.

Cum semper nobis cordi fuerit, Beatissime Pater, africanum bellum prosequi et quasi hereditariis quibusdam stimulis ad bellum gerendum in Saracenos christiani nominis inimicos incitemur ut, saltem nostri operis portiuncula, euva[n]gelica fides accrescat et mauphmetana supersticio deprimatur; superioribus mensibus, ut comodius bellum gerere valeremus, arcem unam in Aphrica adverso flumine quod^a Larache vocatur, sex milibus passuum (1) ab^b Maurorum oppido quod Alcaçer Qbir nominatur, edificare mandavimus. Nam oppidum Quebir amplissimum et munitissimum est omnium regni fecensis, cuius municiones et arcem ac circumadiacentem patriam, perfecta arce quam edificari mandaveramus, comodius evertere vel saltem ad pendendum tributum ut pleraque alia cogere poteramus. Cum igitur inicium edificande arci summa celeritate dedissemus et ligneo vallo, fossa circumducta ac aliqua ex parte lapideo fundamento confecto (quoniam angustia temporis aliud amplius opus fieri prohibuerat); [ne] ceptum opus prosequeremur, rex fecensis, cum quadraginta milium equitum peditumque innumerabilium exercitu, ut certissime de numero postmodum nobis innotuit, ad obsidendam tenuem adhuc et ligneam arcem in propria

^a *texte que.*

^b *texte ob.*

(1) Soit environ 12 km. s'il s'agit, comme nous le croyons, de milles portugaises ou arabes. Sur l'emplacement de Graciosa, voir la discussion de D. LOPES dans son édition de B. RODRIGUES, *Anais de Arzila*, t. I. Lisbonne, s. d. [1915], p. 495-496, en note. Il nous paraît assez vain de vouloir confronter entre elles les données métriques, irrémédiablement vagues, des textes anciens. L'indication des sources d'origine marocaine (Léon l'Africain et Marmol) nous paraît offrir une base plus sûre: Graciosa se trouvait au confluent du Loukkos et de l'oued Mekhazen. Rien ne nous garantit, toutefois, que le site n'a pas subi depuis le XV^e siècle des transformations naturelles.

persona descendit et ad obsidionem, bipartito^o exercitu, bipartita castra locavit. Rex namque, cum filio natu maiore et ducibus ac prefectis cohortium, cum validissima exercitus parte cis flumen Arcyllam versus, quod oppidum in Africa nostre ditionis existit, castra locavit. Et ab altera fluminis parte, alium collocavit exercitum cui preerat Iale², vir non contempnende virtutis et nemini in fecensi regno virtute secundus. Saracenorum itaque castris ab utraque fluminis ripa omni ex parte munitis^d, flumen Larache, per quod pleno mari comeatus importabatur ad arcem, defluente mare, Mauri, contingentes ripam utranque, lapidibus obstruxerunt (quoniam estivo precipue tempore, refluyente mare, alicubi vadosum redditur flumen) et comunientes ripas u[tr]inque cum ligneo tum^e lapideo fortissimo muro, super quo machinas flumen prospectantes altrinsecus collocarunt, flumen innavigabile reddiderunt et nostris hoc modo comeatus interceperunt. In arce namque que obsidebatur a Mauris erant mille quingenti presidarii milites ex nostris, qui dictam [?] arcem, licet esset a principio tenuis, eorum tamen solercia ita vallo, fossa et presidario muro munierant, bombardis et aliis machinis et balistis circumquaque dispositis, ut, tempore quadraginta dierum quibus duravit obsidio, nec fecensis rex nec exercituum duces illam aggredi aut opugnare aliqua ex parte sunt ausi, sed obsidionem protrahentes vel infirmitate coactos ad dedicationem perducere cogitabant. Nam pestilens aer omnes fere febribus laborare coebat; que res a nobis magis quam alia quelibet timebatur. Statueramus enim, eam ob causam, nisi tam subita venisset obsidio, arcem illam a fundamentis evertere; quoniam inicio edificationis eius malicia aeris erat nobis incognita. Obsidione durante, ex continuis nostrorum incursionibus non parva incommoda suscepit Saracenorum exercitus. Nos autem, videntes obsidionem protrahi et finem protractionis eorum cognoscentes et, nostris, interclusionione fluminis interceptos comeatus, ad solvendam vi obsidionem in Africam traicere constituimus. Et omni celeritate proceres et nobiles regnorum nostrorum et validissimum convocavimus exercitum; machinas atque omnifaria tormentorum genera et instrumenta bellica disponentes^f, ut in fine septembris (etsi hiemps instaret) traiceremus; in Domino confidentes quod, nostro validissimo

^o *texte* bipartico.

^d *texte* munitus.

^e *texte* cum.

^f L'original met la ponctuation (un double point) avant le verbe *disponentes*. Ceci inviterait à lire: *disponentes ut... traiceremus*; mais il faudrait alors ajouter un verbe tel que *conferentes* aux substantifs *machinas atque omnifaria* etc... que l'on peut difficilement rattacher à *convocavimus*.

(²) Nous proposons d'identifier ce Iale avec Alli ben-Rached, caïd de Chchaouen (Xauen) que Rui de Pina, au ch. 28 de sa chronique de Jean II (éd. cit., p. 78), appelle *Alle-Barraxa antre os Mourós avido por varife e pessoa de gram valha e de muita terra antre os Mouros e contino guerreiro dos christaos*. Voir sur ce personnage *Encyclopédie de l'Islam*, art. *Shafshdwan* et la bibliographie plus récente donnée par E. SANCEAU et R. RICARD, *Un Projet de remise de Tétouan aux Portugais en 1502*, dans *Hespéris*, t. XLIII (1957), p. 22, note 4.



exercitu, obsidionem solvissemus et aliquod praeclarum ac memorabile facinus in Saracenos gessissemus, quo divinum nomen laudibus extolleretur. Cum autem fecensis rex traicionem nostram cognovisset nostrosque apparatus intellexisset, legacionem ad duces exercitus nostri et navium prefectos, qui in hostio fluminis erant [misit], qua declarabat inter ipsum regem fecensem et recolende memorie dominum Alfonso olim regem Portugaliae genitorem nostrum bonam et firmam pacem et amicitiam dum viveret ex[titis] se seque cupere eandem pacem habere nobiscum atque summopere id optare; petens se quod^s, si nobis placeret ei concedere pacem per aliquot annos, se soluturum obsidionem et reducturum exercitum et sine noxa pasurum ut quotquot presidarii milites essent in arce cum omni[bus re]bus suis et omni armamentorum ac bombardarum genere illesi redderent ad propria. Et, quod pluris est, quod magnam partem sui domini et terre sue dicionis nobis relinqueret liberam. Quod cum nobis per dictos nostros prefectos nunciatum fuisset, et considerantes dictam arcem in inoportuno et incomodissimo loco fuisse constitutam et aeris maliciam et quod, estivo maxime tempore, se flumen illud vadusum redit locumque in quo edificabatur arx iam dicta et Larache, quod est in hostio fluminis, et alie terre convicine, que sunt ex principalioribus regni fecensis, intra nostros limites prestitutos remanent quodque, adveniendi tempore, semper poterimus aliam arcem in comodiore loco edificari mandare et extra omnia incomoda atque pericula quibus ista iam dicta erat constituta, ex cuius constructione melius poterit Altissimo obsequium exhiberi; attendentes insuper quod in ista pace non comprehenduntur, imo excluse remanent, vile, pagi, oppida et terre contra que^a absque dicte treugue vel pacis infractionem bellum prosequi poterimus; condiciones per regem fecensem, ut diximus, nobis oblatas non recusare constituimus. Et cum primum nos eas condiciones acceptasse nostris prefectis significavimus et illi regi fecensi significarunt, illico concluderunt et, hinc inde datis et acceptis obsidibus, omnes nostri qui in arce erant, cum omnibus rebus tam nostris quam suis, libere et secure redierunt. Ob quam causam, cum omnia ad beneplacitum nostrum successerint, in Africam traicere destitimus. Verum quoniam hec talia sunt pro quibus laudes reddere debemus Altissimo et ex quibus non dubitamus Vestram Sanctitatem suscepturam voluptatem et ut de veritate tanti negotii cercior reddatur qualiaque nostra sint studia nostrequae occupationes circa bellum africanum cercioreretur, hec Sanctitati Vestre significare volumus. Verum quoniam hec omnia oratori nostro lacius scribimus, refferet hec, quidem, orator Vestre Sanctitati ampliori sermone. Deum itaque omnipotentem obnixè rogamus ut Sanctitatem Vestram Ecclesie sancte sue diu servet incolumem.

Ex oppido nostro de Tav[i]re, XXI^a die septembris 1489.

(s.) elRey

^s sic *pour* promittens?

^a *teate* quos.

Au dos:

Sanctissimo in Christo Patri atque Beatissimo Domino, Domino Innocencio divina providencia sacrosancte romane atque universalis Ecclesie Summo Pontifici.

(traces du sceau plaqué qui fermait la lettre).

Traduction française.

Au très saint Père dans le Christ et bienheureux Seigneur, le Seigneur Innocent, par la divine Providence Souverain Pontife; Jean, par la grâce de Dieu roi de Portugal et des Algarves en deçà et au delà de la mer en Afrique et seigneur de Guinée, fils très dévoué de la dite Sainteté, baise très humblement les pieds sacrés.

Etant donné que nous avons toujours eu à coeur, bienheureux Père, de poursuivre la guerre en Afrique et que nous sommes poussés comme par une sorte d'impulsion héréditaire à faire la guerre aux Sarrasins ennemis du nom chrétien, afin que, au moins pour notre modeste part, la foi évangélique s'accroisse et que la superstition mahométane soit humiliée; il y a quelques mois, en vue de pouvoir faire plus facilement la guerre, nous avons ordonné de construire un château en Afrique en amont du fleuve appelé de Larache, à six milles de la ville des Maures nommée El-Ksar-el-Kebir. La ville de Kebir est, en effet, la plus grande et la mieux défendue de tout le royaume de Fès. Le château que nous avons ordonné de construire une fois achevé, nous aurions pu plus facilement renverser ses remparts et sa citadelle ou, au moins, la réduire à tribut ainsi que la contrée avoisinante, comme un grand nombre d'autres.

Nous avons donc commencé, avec la plus grande rapidité, à construire le château et une palissade de bois, — un fossé étant creusé et les fondations de pierre étant pour une certaine partie achevées —, (car la brièveté du temps n'avait pas permis d'accomplir une oeuvre plus considérable); lorsque le roi de Fès, pour nous empêcher de poursuivre le travail commencé, descendit en personne avec 40.000 cavaliers et une armée innombrable d'hommes de pied, — nombre qui nous fut connu par la suite de façon certaine —, pour assiéger le château encore petit et en bois. Et, ayant divisé son armée, il établit un double camp en vue du siège. Le roi, en effet, avec son fils aîné et les cheikhs et les caïds commandant les troupes (1), avec une partie importante de l'armée établit son camp en deçà du fleuve dans la direction d'Arcila, qui est une ville de notre domaine en Afrique. Et de l'autre côté du fleuve, il plaça une autre armée que commandait Iale, homme d'une valeur peu commune et second à personne dans le royaume de Fès à cet égard. Les camps des Sarrasins étant ainsi établis de part et d'autre du cours d'eau, les Maures occupant les deux rives obstruèrent avec des pierres, à marée descendante, le fleuve de Larache par où, à marée haute, les vivres étaient portés à [notre] château

(1) Notre traduction est ici une simple conjecture.

(car, spécialement durant l'été, lorsque la mer se retire, le fleuve est guéable en certains endroits) et, fortifiant de chaque côté les rives d'un très fort mur de pierres et de bois, sur lequel ils placèrent de part et d'autre des machines dirigées vers le fleuve, ils fermèrent celui-ci à la navigation et coupèrent ainsi aux nôtres les vivres.

Il y avait, en effet, dans le château assiégé par les Maures une garnison de 1.500 combattants des nôtres qui, malgré sa petitesse du début surent, par leur industrie, le renforcer d'un rempart, d'un fossé et d'une contrescarpe, disposant tout autour des bombardes et autres machines et des balistes, au point que durant les quarante jours que dura le siège ni le roi de Fès, ni les chefs des armées n'osèrent s'en approcher ou l'attaquer en aucune partie; mais, prolongeant le siège, ils pensaient réduire [nos hommes] à la capitulation sous la contrainte de la maladie.

Car l'air pestilentiel leur donnait à presque tous des fièvres; chose que nous redoutions bien plus que n'importe quelle autre. Nous avions, en effet, décidé pour ce motif, si le siège ne s'était pas produit si subitement, de détruire complètement ce château; car au début de sa construction, la malignité de l'air nous était inconnue. Durant le siège, les nôtres, par leurs incursions répétées, infligèrent des dommages non négligeables à l'armée des Sarrasins.

Pour notre part, voyant le siège se prolonger et connaissant le but de leur tactique et voyant, pour les nôtres, les vivres interceptés par le barrage du fleuve, nous décidâmes de passer en Afrique afin de rompre le siège par la force. Et, nous convoquâmes en toute hâte les barons et les nobles de nos royaumes et une très forte armée, préparant des machines et tout espèce de bombardes et d'instruments de guerre en vue de faire la traversée à la fin de septembre, bien que l'hiver fût proche, confiants dans le Seigneur qu'avec notre puissante armée nous romperions le siège et accomplirions contre les Sarrasins quelque geste mémorable par laquelle le nom de Dieu serait glorifié.

Mais lorsque le roi de Fès connut notre projet et apprit nos préparatifs, il envoya une ambassade aux chefs de notre armée et aux capitaines des navires qui se trouvaient à l'embouchure du fleuve, déclarant qu'entre lui, le roi de Fès, et le seigneur Alphonse de vénérable mémoire, jadis roi de Portugal, notre père, il y avait eu, alors que celui-ci vivait, paix bonne et stable et amitié et qu'il souhaitait avoir la même paix avec nous et que c'était là son plus grand désir; il offrait, s'il nous plaisait de lui accorder la paix pour quelques années, de lever le siège et de retirer son armée et de permettre que, sans dommage, tous les soldats de la garnison du château retournent à leur base avec toutes leurs affaires et tout espèce d'armes et de bombardes, sans qu'on leur fit aucun mal. Et, ce qui plus est, il nous laisserait libre une grande partie de son domaine et de la terre soumise à son autorité.

Lorsque cela nous fut communiqué par nos dits capitaines, considérant que le dit château avait été bâti en un lieu mal choisi et incommode,

[tenant compte] de la malignité de l'air et de ce que, surtout en été, le fleuve devenait guéable et que l'endroit où se trouvait le château déjà nommé et Larache, qui est à l'embouchure du fleuve, et les autres terres voisines, qui sont parmi les meilleures du royaume de Fès, restent dans les limites qui nous sont fixées et que nous pourrions toujours, quand le moment sera venu, faire édifier un autre château dans un endroit plus commode et à l'abri de tous les inconvénients et de tous les dangers auxquels était exposé celui déjà cité, de la construction duquel le Très-Haut pourra être mieux servi; tenant compte, en outre, que dans cette paix ne sont pas compris, mais au contraire en demeurent exclus les villes, les villages, les bourgs et les terres contre lesquels nous pourrions poursuivre la guerre sans infraction de la dite trêve ou paix, nous décidâmes de ne pas rejeter les conditions que nous offrait le roi de Fès, comme nous l'avons dit. Et dès que nous fîmes savoir à nos capitaines que nous avions accepté ces conditions et que ceux-ci le communiquèrent au roi de Fès, ils conclurent [l'accord] sur le champ et après avoir donné et accepté de part et d'autre des otages, tous les nôtres qui étaient dans le château tant avec leurs affaires qu'avec les nôtres se retirèrent librement et sans danger. Pour ce motif, tout s'étant passé selon nos désirs, nous avons renoncé à notre passage en Afrique.

Comme tout cela est pour nous un motif de louer le Très-Haut et que nous ne doutons pas que Votre Sainteté en éprouvera du contentement, nous avons voulu le lui annoncer, afin qu'Elle soit informée d'une telle affaire et qu'Elle sache quels sont nos efforts et notre activité dans la guerre africaine. Mais comme nous avons écrit tout cela plus longuement à notre orateur, il le rapportera plus en détail à Votre Sainteté de vive voix.

Nous demandons donc instamment au Dieu tout-puissant qu'il conserve longtemps Votre Sainteté en bonne santé à son Eglise.

De notre ville de Tavira, le 21 septembre 1489.

(s.) le Roi

Au très saint Père dans le Christ et bienheureux seigneur, le Seigneur Innocent, par la divine providence Souverain Pontife de la sacrosainte Eglise romaine et universelle.

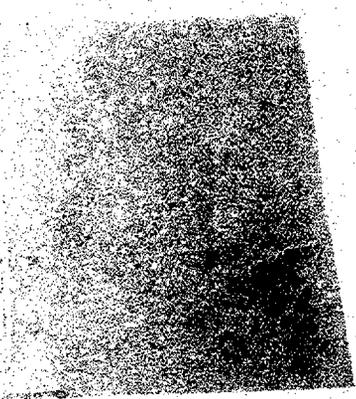


BIBL.UNIV.-LAS PALMAS DE GRAN CANARIA



139138

BIG 964.97 WIT let



Tip. SILVAS, LDA. —